

EN BREF

#19

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET ET FINANCES

APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) DU BUDGET AUTONOME RÉGIE SYDER CHALEUR ET DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme (AP)** et **Crédits de Paiement (CP)** afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat. Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et leur financement, ainsi que d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.



Dans le cadre de la **création de la chaufferie et du réseau de chaleur de Saint-Symphorien sur Coise**, dont le montant total des travaux est estimé à **6 300 000€**, il a été convenu d'**échelonner sur trois ans les dépenses des travaux** de ce futur équipement de la manière suivante : **440 000€ en 2024, 4 600 000€ en 2025 et 1 260 000€ euros en 2026**.

De la même manière, dans le cadre de l'**implantation de 9 stations de superchargeur pour véhicules électriques dans les communes du département**, il est prévu d'équiper chaque installation d'**ombrières photovoltaïques** dont le **montant total des travaux est estimé à 1 900 000€**. Aussi, au vu du montant des investissements prévus concernant ces ombrières, il convient de mettre en place une autorisation de programme sur **3 ans** selon l'échéancier suivant : **500 000€ en 2024, 1 000 000€ en 2025 et 400 000€ en 2026**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ÉCLAIRAGE PUBLIC" AU SYDER DE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Dotée de 5 617 ouvrages et de 137 armoires électriques sur l'ensemble de sa commune, Villefranche-sur-Saône détient le patrimoine lumineux le plus conséquent du territoire du Rhône. Lors de son conseil municipal du 24 juin 2024, les élus de Villefranche-sur-Saône ont décidé de déléguer la compétence optionnelle « éclairage public » au SYDER, confiant ainsi au syndicat la gestion et la maintenance de l'intégralité de son patrimoine actuel ainsi que de l'ensemble des équipements d'éclairage public qui seront installés dans le cadre des zones d'aménagement concertées (ZAC) de Belleruche et de Montplaisir.

Au regard du nombre conséquent de points lumineux à gérer, il a également été décidé d'intégrer aux effectifs du SYDER les deux agents communaux volontaires de Villefranche-sur-Saône dédiés à la maintenance de ces équipements. Enfin, compte tenu des opérations devant être mises en place pour organiser ce transfert de compétence, ce dernier sera effectif au 1er janvier 2025.

Le SYDER se félicite de se voir confier la gestion de l'éclairage public de la première ville du département et d'engager avec la commune un certain nombre de projets pour tendre vers un éclairage public responsable, économique et durable.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE GENAS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ PERFORMANCIELLE



La commune de Genas a délégué au SYDER la compétence « éclairage public et maintenance » depuis de nombreuses années. Particulièrement dynamique et engagée dans des projets qui encouragent la transition énergétique, Genas a intégré le programme de rénovation à grande échelle de l'éclairage public initié par le syndicat : la **Démarche Performancielle**.

Afin de réaliser les travaux inhérents à ce programme, la collectivité a perçu une subvention d'un montant de 247 500 euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Aussi, par voie de convention, la commune de Genas s'engage à reverser au SYDER les sommes perçues de cette aide dans le cadre de la Démarche Performancielle.

RÉGIE SYDER CHALEUR

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA PISCINE DE LOIRE-SUR-RHÔNE



TRANSFERT DE COMPÉTENCE

La commune d'Amplepuis a décidé de transférer la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » à notre syndicat. Avec cette nouvelle commune ce sont 35 collectivités qui ont délégué, depuis 2009, cette compétence au SYDER.

Le SYDER, via sa Régie SYDER Chaleur, porte un projet de construction d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur sur la commune de Loire-sur-Rhône, avec une mise en service prévue pour le deuxième semestre de 2025. Ce réseau, qui produira 1 370 MWh/an, alimentera des bâtiments communaux ainsi qu'une piscine intercommunale dont la gestion est assurée par Vienne Condrieu Agglomération. Aussi, pour permettre au SYDER de réaliser ce réseau de chaleur, il est nécessaire de mettre à la disposition du syndicat une partie du local technique de la piscine intercommunale pour y installer la chaufferie de secours-gaz.

Dès lors, les délégués approuvent la mise en place d'une convention tripartite entre le SYDER, Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Loire-sur-Rhône afin de formaliser et acter la mise à disposition de ce local technique.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



SIX COMMUNES DÉLÈGUENT LA COMPÉTENCE IRVE AU SYDER |

Afin d'encourager la mobilité électrique sur leur territoire, les communes de **Cublize, Poule-les-Echarmeaux, Les Sauvages, Sourcieux-les-Mines, Saint-Pierre-la-Palud et Valsonne** ont délégué la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDER. Désormais, **67 communes et 2 EPCI ont transféré cette compétence à notre syndicat**. Le syndicat se félicite de ces nouvelles délégations de compétence qui témoignent à la fois de la confiance des communes envers le syndicat et de la volonté des collectivités du territoire de s'engager dans la voie de la transition énergétique.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉSILIENCE D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE POUR LE SITE DE COLOMBIER-SAUGNIEU

Dans le cadre de l'appel à projet France 2030 « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques » remporté par le SYDER en janvier 2024, le syndicat s'est engagé à implanter dans les prochains mois **9 stations de 72 points de charge (PDC) haute puissance** sur le territoire du Département du Rhône.

Une parcelle sur la commune de Colombier-Saugnieu a été identifiée par les services du SYDER pour accueillir l'une de ces stations de recharge. Toutefois, après avoir transmis à la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL), propriétaire du terrain, le bail emphytéotique administratif nécessaire à la réalisation du projet, le syndicat a reçu des services de la préfecture de région une prescription pour réaliser un diagnostic préventif archéologique. Dès lors, les délégués approuvent la mise en place d'une **convention entre l'INRAP**, l'Institut national de recherches archéologiques préventives en charge de ce diagnostic, et le SYDER afin de formaliser et organiser les futures démarches nécessaires entre l'opérateur et l'aménageur sur la parcelle en question.

GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'achat groupé d'électricité pour le compte de ses collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Jeudi 5 septembre, élus et agents ont organisé un webinaire dédié au lancement de la campagne 2026-2028 du groupement d'achat d'électricité porté par le SYDER.

VISIONNEZ ICI
LE REPLAY !



LES WEBINAIRES DU SYDER

Tous les mois, élus et agents du SYDER vous donnent rendez-vous pendant une heure, lors de **rencontres virtuelles**, pour vous présenter les **missions et actions stratégiques du syndicat**.

Ces webinaires aborderont des **thématiques essentielles** comme le groupement d'achat électricité, l'éclairage sportif, l'enfouissement et la sécurisation des réseaux, ou encore la mobilité électrique et les certificats d'économie d'énergie.

Retrouvez le calendrier des prochains webinaires et le lien d'inscription pour y participer !

10 OCTOBRE

12h-13h

ÉCLAIRAGE SPORTIF

Comment le SYDER accompagne ses collectivités adhérentes dans la conception et rénovation de leurs équipements d'éclairage sportifs intérieurs et extérieurs à l'heure de la sobriété énergétique ?

Animé par F. Poulard, R. Gerbèron et P. Lebrun

05 DÉCEMBRE

12h-13h

LES CHARGES

Budgétisation, fiscalisation. Comprendre les charges dues au SYDER.

Animé par H. Kerneis, R. Soubrillard et D. Moulin VP

07 NOVEMBRE

12h-13h

ENFOUISSEMENT, SÉCURISATION ET RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Comment le SYDER assure et coordonne la qualité de distribution d'électricité sur votre territoire ?

**POUR VOUS INSCRIRE
AU PROCHAIN
WEBINAIRE**



À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le dernier Comité Syndical du SYDER de l'année aura lieu le **mardi 3 décembre 2024 à 18h00**. Nous vous communiquerons le lieu du comité ultérieurement.

L'INFO +

GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER propose **un nouveau groupement d'achat d'électricité** pour la période **2026-2028**, ouvert aux collectivités qui le souhaitent pour une exécution à compter du **1er janvier 2026**.

La phase de collecte de vos besoins est opérée par le biais de la plateforme WAIKA, mise à disposition par McMA Solution, assistant à maîtrise d'ouvrage du SYDER.

Votre saisie aura pour but :

- De recenser vos besoins en électricité ;
- Désigner vos interlocuteurs en charge du dossier énergie ;
- Transmettre des pièces administratives relatives à votre adhésion au groupement d'achat électricité.

La procédure de collecte WAIKA se clôturera le **18 octobre 2024**.

Pour la constitution de votre dossier d'adhésion et le dépôt des pièces administratives relatives à celle-ci, **une délibération de votre collectivité est requise**. Nous vous recommandons dès à présent de planifier votre assemblée décisionnelle d'ici le **18 octobre** prochain pour valider votre adhésion au groupement.